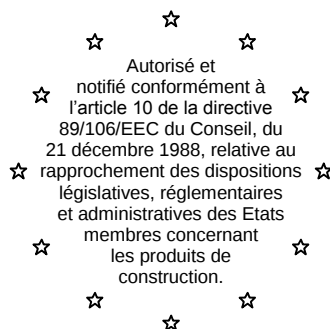


Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

84 avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82
Fax : +33 (0)1 60 05 70 37



Membre de l'EOTA
EOTA Member

Agrément Technique Européen

ETA-12/0135

(version originale en langue française)

Nom commercial :

Trade name:

éditherm PPE FR

Titulaire :

Holder of approval:

Peintures Marius Dufour - Natec
58 Boulevard Fifi Turin
BP 96
FR - 13395 MARSEILLE CEDEX 10

Type générique et utilisation prévue du produit de construction :

Generic type and use of construction
product:

**Système d'isolation thermique extérieure par enduit sur
polystyrène expansé destiné à l'isolation thermique extérieure des
murs de bâtiments**

External thermal insulation composite system with rendering on
expanded polystyrene for the use as external insulation to the walls of
buildings

Validité du :
au :

Validity from / to:

29/05/2013
25/04/2017

Cette version remplace :

This version replaces :

ETA-12/0135 valide du 10/12/2012 au 25/04/2017
ETA-12/0135 valid from 10/12/2012 to 25/04/2017

Usine de fabrication :

Manufacturing plant:

Peintures Marius Dufour - Natec
58 Boulevard Fifi Turin
BP 96
FR - 13395 MARSEILLE CEDEX 10

Le présent Agrément Technique Européen contient :

This European Technical Approval
contains:

30 pages incluant 1 annexe.
30 pages including 1 annex.



Organisation pour l'Agrément Technique Européen
European Organisation for Technical Approvals

I BASES JURIDIQUES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent Agrément Technique Européen est délivré par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) en conformité avec :
 - La Directive du Conseil 89/106/CEE du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction¹, modifiée par la Directive du Conseil 93/68/CEE² et la Réglementation (EC) n° 1882/2003 du Parlement Européen et du Conseil³,
 - Décret n° 92-647 du 8 juillet 1992⁴ concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction,
 - Les Règles Communes de Procédure relatives à la demande, la préparation et la délivrance d'Agréments Techniques Européens, définies dans l'Annexe à la Décision de la Commission 94/23/CE⁵,
 - Guideline for European Technical Approval of "External Thermal Insulation Composite Systems with rendering" ETAG no. 004, edition August 2011 (appelé ETAG 004 dans cet ATE).
2. Le CSTB est habilité à vérifier si les dispositions du présent Agrément Technique Européen sont respectées. Cette vérification peut s'effectuer dans l'unité de production. Néanmoins, la responsabilité quant à la conformité des produits à l'Agrément Technique Européen et leur aptitude à l'usage prévu relève du détenteur de cet Agrément Technique Européen.
3. Le présent Agrément Technique Européen ne doit pas être transmis à des fabricants ou leurs agents autres que ceux figurant en page 1, ainsi qu'à des unités de fabrication autres que celles fixées dans le cadre de cet Agrément Technique Européen.
4. Le présent Agrément Technique Européen peut être retiré par le CSTB, en particulier suite à une information par la Commission, conformément à l'Article 5 (1) de la Directive du Conseil 89/106/CEE.
5. Seule est autorisée la reproduction intégrale du présent Agrément Technique Européen, y compris transmission par voie électronique. Cependant, une reproduction partielle peut être admise moyennant accord écrit du CSTB. Dans ce cas, la reproduction partielle doit être désignée comme telle. Les textes et dessins de brochures publicitaires ne doivent pas être en contradiction avec l'Agrément Technique Européen, ni s'y référer de manière abusive.
6. Le présent Agrément Technique Européen est délivré par l'Organisme d'Agrément dans sa langue officielle. Cette version correspond en totalité à la version diffusée au sein de l'ETA. Toute traduction dans d'autres langues doit être désignée comme telle.

¹ Journal Officiel des Communautés Européennes n° L 40, 11.2.1989, p. 12

² Journal Officiel des Communautés Européennes n° L 220, 30.8.1993, p. 1

³ Journal Officiel de l'Union Européenne n° L284, 31.10.2003, p. 1

⁴ Journal Officiel de la République Française du 14 juillet 1992

⁵ Journal Officiel des Communautés Européennes n° L 17, 20.1.1994, p. 34

II CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE L'AGRÈMENT TECHNIQUE EUROPEEN

1 - Définition des produits et de leur usage prévu

Le système d'isolation thermique extérieure par enduit « **éditherm PPE FR** », appelé ETICS dans la suite du texte, est conçu et mis en œuvre conformément aux prescriptions de conception et de mise en œuvre du titulaire de l'Agrément Technique Européen (ATE), déposées au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). L'ETICS comprend les composants suivants qui sont fabriqués en usine par le titulaire de l'ATE ou par un fournisseur. L'ETICS est mis en œuvre sur site avec ces composants. Le titulaire est fondamentalement responsable de l'ETICS.

1.1 Définition du produit de construction (kit)

	Composants (voir § 2.3 pour une description plus détaillée, les caractéristiques et les performances des composants)	Consommation (kg/m²)	Epaisseur (mm)
Isolants avec méthodes de fixation associées	ETICS collé (collé partiellement ou collé en plein - Les documents d'application nationaux doivent être pris en compte)		
	- Isolant : - Panneaux en polystyrène expansé « standards » (PSE) - Panneaux en polystyrène expansé « spéciaux » avec rainure sur la face destinée à être revêtue par la couche de base : « Panneaux éditherm bossage »	/	20 à 300
	- Produits de collage : éditherm PPE colle (pâte prête à l'emploi à base de liant acrylique vinylique) éditherm PPE+ S/E (pâte prête à l'emploi à base de liant styrène acrylique) éditherm PPE FR S/E (pâte prête à l'emploi à base de liant acrylique) éditherm néo 2 (pâte à base de liant styrène acrylique à mélanger avec environ 30 % en poids de ciment gris CEM I 42.5 ou CEM II A ou B 32.5)	2,0 à 3,0 (pâte)	/
		2,0 à 3,0 (pâte)	/
		2,0 à 3,0 (pâte)	/
		2,0 à 3,0 (produit préparé)	/
Isolants avec méthodes de fixation associées	ETICS fixé mécaniquement par profilés		
	- Isolant : - Panneaux en polystyrène expansé « standards » (PSE)	/	60 à 200
	- Profilés : - Profilés en polychlorure de vinyle (PVC)	/	/
	- Cheilles pour profilés : - Ejotherm NK U - Ejotherm SDK U - Fischer WS 8 N - Spit HIT M	/	/
		/	/
		/	/
Isolants avec méthodes de fixation associées	ETICS fixé mécaniquement par chevilles et produit de calage complémentaire (cf. § 2.2.8.3 b) pour les associations PSE/chevilles possibles)		
	- Isolant : - Panneaux en polystyrène expansé « standards » (PSE)	/	40 à 300
	Panneaux en polystyrène expansé « spéciaux » avec rainure sur la face destinée à être revêtue par la couche de base : « Panneaux éditherm bossage »	/	50 à 300

	Composants (voir § 2.3 pour une description plus détaillée, les caractéristiques et les performances des composants)	Consommation (kg/m²)	Epaisseur (mm)	
Isolants avec méthodes de fixation associées	• Produits de calage : - éditherm PPE+ S/E (pâte prête à l'emploi à base de liant styrène acrylique) - éditherm PPE FR S/E (pâte prête à l'emploi à base de liant acrylique) - éditherm calage (poudre à base de ciment à mélanger avec environ 27 % en poids d'eau) - éditherm néo+ S/E (pâte à base de liant styrène butadiène à mélanger avec 42 à 44 % en poids de ciment gris CEM II/A ou B 32.5 ou CEM I 42.5)	2,0 à 3,0 (pâte) 2,0 à 3,0 (pâte) 2,4 à 4,8 (poudre) 2,0 à 3,0 (produit préparé)	/	
	• Chevilles pour isolant : - Ejotherm STR U, STR U 2G - Ejot H1 eco - Fischer TERMOZ 8U / 8UZ - Fischer TERMOZ 8N / 8NZ - Fischer TERMOFIX CF8 - Fischer TERMOFIX PN8 - Fischer TERMOFIX CN8 - Fischer TERMOZ 8 SV - Hilti D 8-FV - Hilti D-FV / D-FVT - Hilti SX-FV - Hilti SD-FV 8 - Hilti SDK FV 8 - Hilti XI-FV - Koelner TFIK-8M - Koelner TFIK-8S / TFIK-8ST - Koelner KI-10, KI-10M, KI-10PA - Spit ISO-60 - Spit ISOPLUS ainsi que les chevilles avec ATE selon l'ETAG 004 et qui présentent les caractéristiques définies au § 2.3.2.	/	/	
	Couche de base	éditherm PPE FR S/E : Pâte prête à l'emploi (sans ciment) à base de copolymère acrylique en dispersion aqueuse, de charges carbonates et siliceuses et d'adjuvants spécifiques.	Environ 4,0	Moyenne (sèche) : 2,0
				Minimale (sèche) : 1,8
	Treillis en fibres de verre	• Armatures normales (treillis en fibres de verre avec une taille de maille comprise entre 3 et 6 mm) : - R 131 A 101 C+ - R 131 A 102 C+ - SSA-1363 F+	Environ 0,16 Environ 0,16 Environ 0,16	/
		• Armature renforcée (mise en œuvre en complément de l'armature normale pour améliorer la résistance aux chocs) : - ARS 208	Environ 0,74	/
		• Armature spéciale : - Treillis à bossage (bande mise en œuvre dans la rainure des panneaux en PSE « spéciaux »)	/	/

	Composants (voir § 2.3 pour une description plus détaillée, les caractéristiques et les performances des composants)	Consommation (kg/m²)	Epaisseur (mm)
Produits d'impression	natec accrochage+ : liquide pigmenté à base de liant acrylique, à mélanger avec environ 10 % en poids d'eau, à appliquer optionnellement avant édilit FR, édixane+, édigranit+, néodécor taloché, éditec+, édilit+ et édifin+. silicaprim universel : liquide prêt à l'emploi, à base de liant silicate, à appliquer avant silicatec granité et silicatec RME GF/GM.	0,150 à 0,200 (produit préparé) 0,150 à 0,200	/
Revêtements de finition	- Pâte prête à l'emploi – liant styrène acrylique : édilit FR (granulométrie 2,0 mm) - Pâte prête à l'emploi – liant silicate : silicatec RME GF (granulométrie 1,0 mm) silictec RME GM (granulométrie 2,0 mm) - Finition lisse, à base des 2 produits suivants : éditherm PPE FR S/E : pâte prête à l'emploi silicatec granité : liquide pigmenté à mélanger à 20 % en poids de silicaprim universel en 1ère couche et prêt à l'emploi en 2^{de} couche – liant silicate. - Pâtes prêtes à l'emploi – liant acrylique : néodécor taloché (granulométrie 1,6 mm) éditec+ (granulométrie 2,0 mm) - Pâte prête à l'emploi – liant acrylosiloxane : édixane+ (granulométrie 1,6 mm) - Pâte prête à l'emploi – liant acrylique avec grains de marbre : édigranit+ (granulométrie 2,5 mm) - Pâte prête à l'emploi – liant acrylique : édilit+ (granulométrie 1,5 mm) - Pâte prête à l'emploi – liant acrylique : édifin+ (granulométrie 1,0 mm)	2,0 à 2,5 1,5 à 2,0 2,0 à 2,5 environ 1,5 2 x 0,35 2,5 à 3,0 2,5 à 3,0 2,5 à 3,0 5,0 à 5,5 2,0 à 2,5 1,5 à 1,6	Régulée par la granulométrie
Peinture	natilane : Peinture destinée à revêtir la couche de base dans les rainures des panneaux « spéciaux »	2 x 0,15 L/m²	/
Accessoires	Descriptions conformes au § 3.2.2.5 de l'ETAG 004. Sous la responsabilité du titulaire de l'ATE.		

1.2 Usage prévu

Cet ETICS est destiné à l'isolation thermique extérieure des murs de bâtiments. Les murs sont construits en maçonnerie d'éléments (briques, blocs en béton, pierres, ...) ou en béton (béton banché ou panneaux préfabriqués) avec une classe de réaction au feu A1 ou A2 - s2, d0 selon la norme EN 13501-1 et une densité minimale de 820 kg/m³ ou A1 suivant la décision de la CE 96/603/CE amendée. L'ETICS est conçu pour conférer une isolation thermique satisfaisante aux murs sur lesquels il est appliqué.

L'ETICS est constitué d'éléments de construction non porteurs. Il ne contribue pas directement à la stabilité du mur sur lequel il est appliqué mais il peut contribuer à sa durabilité en améliorant sa protection contre les effets des intempéries.

L'ETICS peut être utilisé sur des murs verticaux neufs ou existants (rénovation). Il peut également être utilisé sur des surfaces horizontales ou inclinées qui ne sont pas exposées aux précipitations.

L'ETICS n'est pas conçu pour assurer l'étanchéité à l'air de la structure des bâtiments.

Le choix du mode de fixation dépend des propriétés du support qui peut nécessiter une préparation (cf. § 7.2.1 de l'ETAG 004) et doit être réalisé en accord avec les réglementations nationales.

Cet ATE couvre la fixation par collage des ETICS où le béton utilisé pour les essais d'adhérence est représentatif de la maçonnerie et du béton.

Pour les fixations par collage sur d'autres supports (par exemple, peintures organiques ou carreaux céramique), les essais sur site sont nécessaires.

Les dispositions prises dans le présent ATE sont basées sur une durée de vie présumée d'au moins 25 ans, à condition que les dispositions définies dans les sections 4.2, 5.1 et 5.2 relatives à l'emballage, au transport, au stockage et à la mise en œuvre, ainsi qu'un usage, une maintenance et une réparation appropriés soient respectés. Les indications relatives à la durée de vie ne peuvent pas être interprétées comme une garantie donnée par le fabricant ou par l'Organisme d'Agrément mais ne doivent être considérées que comme un moyen pour choisir les produits appropriés pour la durée de vie économiquement raisonnable attendue des ouvrages.

2 - Caractéristiques des produits et méthodes de vérification
--

2.1 Généralités

Les essais d'identification et l'évaluation de l'aptitude à l'usage de l'ETICS, conformément aux Exigences Essentielles, ont été réalisés conformément à l'ETAG 004.

2.2 Caractéristiques de l'ETICS

2.2.1 Réaction au feu

Configuration	Taux de matière organique déclaré des composants*	Taux d'agent ignifugeant déclaré des composants*	Euroclasse selon EN 13501-1
• Produits de collage/calage : - éditherm calage - éditherm PPE colle • Panneaux isolants : PSE blanc, Euroclasse E, épaisseur : 20 à 300 mm, densité : 16 kg/m³ • Couche de base : éditherm PPE FR S/E • Treillis : - R 131 A 101 C+ - R 131 A 102 C+ • Revêtement de finition : édilit FR	Couche de base: 8,48 % Revêtement de finition: 9,98 %	Couche de base: 20,0 % Revêtement de finition: 7,5 %	B-s2,d0
• Produits de collage/calage : - éditherm PPE FR S/E - éditherm PPE+ S/E - éditherm calage - éditherm néo+ S/E - éditherm PPE colle • Panneaux isolants : Panneaux PSE, Euroclasse E, épaisseur : 20 à 300 mm, densité ≤ 20 kg/m³ • Couche de base : éditherm PPE FR S/E • Treillis : - R 131 A 101 C+ - R 131 A 102 C+ • Revêtements de finition : - édifin+ - édilit+ - éditec+ - néodécor taloché	Couche de base: 8,48 % Revêtements de finition: 9,97 à 10,47 %	Couche de base: 20,0 % Revêtements de finition: 0,0 %	B-s2,d0

* Pourcentage relatif à la masse sèche du produit non préparé (produit brut)

Configuration	Taux de matière organique déclaré des composants*	Taux d'agent ignifugeant déclaré des composants*	Euroclasse selon EN 13501-1
• Produits de collage/calage : - éditherm calage - éditherm PPE colle • Panneaux isolants : Panneaux PSE, Euroclasse E, épaisseur : 20 à 300 mm, densité $\leq 20 \text{ kg/m}^3$ • Couche de base : éditherm PPE FR S/E • Treillis: - R 131 A 101 C+ - R 131 A 102 C+ • Revêtement de finition : édigranit+	Couche de base: 8,48 % Revêtement de finition: 7,01 %	Couche de base: 20,0 % Revêtement de finition: 0,0 %	B-s2,d0
• Produit de calage : éditherm calage • Panneaux isolants: Panneaux PSE, Euroclasse E, épaisseur : 20 à 300 mm, densité $\leq 20 \text{ kg/m}^3$ • Couche de base : éditherm PPE FR S/E • Treillis: - R 131 A 101 C+ - R 131 A 102 C+ • Produit d'impression : silicaprim universel • Revêtements de finition : - silicatec RME GF - silicatec granité	Couche de base: 8,48 % Produit d'impression : 38,46 % Revêtements de finition: 6,27 à 7,96 %	Couche de base: 20,0 % Produit d'impression : 0,0 % Revêtements de finition: 0,0 %	B-s1,d0
Autres configurations	/	/	F (aucune performance déterminée)

* Pourcentage relatif à la masse sèche du produit non préparé (produit brut)

Note : Un scénario européen de référence pour le feu n'a pas été défini pour les façades. Dans certains Etats Membres, il se peut que la classification de l'ETICS suivant la norme EN 13501-1 ne soit pas suffisante pour l'utilisation en façades. Une évaluation complémentaire de l'ETICS, conformément aux dispositions nationales (par exemple sur la base d'un essai grande échelle), peut être nécessaire pour respecter la réglementation des Etats Membres, à moins que le système de classification européenne existant ait été achevé.

2.2.2 Reprise d'eau (essais de capillarité)

- Couche de base : **éditherm PPE FR S/E**
 - Reprise d'eau après 1 heure < 1 kg/m²
 - Reprise d'eau après 24 heures < 0,5 kg/m²

- Systèmes d'enduit :

		Reprise d'eau après 24 heures	
		< 0,5 kg/m ²	≥ 0,5 kg/m ²
Systèmes d'enduit: éditherm PPE FR S/E + revêtements de finition indiqués ci-contre :	- édilit FR	X	
	- "natec accrochage+" + édilit FR		
	Avec silicaprim universel: - silicatec RME GF - silicatec RME GM	X	
	éditherm PPE FR S/E + silicaprim universel + silicatec granité	X	
	- néodécor taloché - éditec+	X	
	Avec natec accrochage+: - néodécor taloché - éditec+		
	édixane+	X	
	Avec natec accrochage+ édixane+		
	édigranit+	X	
	Avec natec accrochage+: édigranit+		
	édilit+	X	
	Avec natec accrochage+: - édilit+		
	- édifin+	X	
	Avec natec accrochage+: - édifin+		

2.2.3 Comportement hygrothermique

Des cycles hygrothermiques ont été réalisés sur une maquette.

Aucun des défauts suivants n'est apparu pendant les essais :

- cloquage ou écaillage de la finition,
- désordre ou fissure coïncidant avec des joints entre panneaux isolants ou entre profilés utilisés avec le système,
- décollement de la couche d'enduit,
- fissure permettant la pénétration de l'eau vers l'isolant.

L'ETICS est ainsi **évalué comme résistant aux cycles hygrothermiques**.

2.2.4 Comportement au gel/dégel

Les reprises d'eau de la couche de base et des systèmes d'enduit sont inférieures à 0,5 kg/m² après 24 heures et **l'ETICS est ainsi évalué comme résistant au gel/dégel**.

2.2.5 Résistance aux chocs

Les résistances aux chocs de corps durs (3 Joules et 10 Joules) et à la perforation conduisent aux catégories suivantes :

		Simple armature normale	Double armature normale	Armature renforcée + armature normale
Systèmes d'enduit: éditherm PPE FR S/E + revêtements de finition indiqués ci- contre :	édilit FR	Catégorie II		Catégorie I
	“natec accrochage+” + édilit FR			
	Avec silicaprim universel : - silicatec RME GF - silicatec RME GM	Catégorie II	Catégorie I	
	éditherm PPE FR S/E + silicaprim universel + silicatec granité	Catégorie II	Catégorie I	
	- néodécor taloché - éditec+	Catégorie II	Catégorie I	
	Avec natec accrochage+ : - néodécor taloché - éditec+			
	- édixane+			
	« natec accrochage+ » + édixane+			
	- édigranit +	Catégorie I		
	« natec accrochage+ » + édigranit+			
	édilit+	Catégorie II		Catégorie I
	Avec natec accrochage+ : - édilit+			
	- édifin+	Catégorie II		
	« natec accrochage+ » + édifin+			

2.2.6 Perméabilité à la vapeur d'eau

		Equivalent air thickness (m)
Systèmes d'enduit: éditherm PPE FR S/E + revêtements de finition indiqués ci-contre :	édilit FR	$\leq 1,0$ (Résultat d'essai obtenu: 0,6)
	"natec accrochage+" + édilit FR	$\leq 1,0$ (Résultat d'essai obtenu: 0,8)
	Avec silicaprim universel : - silicatec RME GF - silicatec RME GM	$\leq 1,0$ (Résultat d'essai obtenu avec silicatec RME GM: 0,4)
	éditherm PPE FR S/E + silicaprim universel + silicatec granité	$\leq 1,0$ (Résultat d'essai obtenu: 0,6)
	édixane+	$\leq 2,0$ (Résultat d'essai obtenu: 1,1)
	Avec natec accrochage+ : édixane+	$\leq 2,0$ (Résultat d'essai obtenu: 1,6)
	édigranit+	$\leq 1,0$ (Résultat d'essai obtenu: 0,8)
	Avec natec accrochage+ : édigranit+	$\leq 2,0$ (Résultat d'essai obtenu: 1,2)
	néodécor taloché / éditec+	$\leq 2,0$ (Résultat d'essai obtenu: 1,1)
	Avec natec accrochage+ : - néodécor taloché - éditec+	$\leq 2,0$ (Résultat d'essai obtenu avec néodécor taloché : 2,0)
	- édilit+	$\leq 2,0$ (Résultat d'essai obtenu: 1,4)
	Avec natec accrochage+ : - édilit+	$\leq 2,0$ (Résultat d'essai obtenu: 1,9)
	- édifin+	$\leq 2,0$ (Résultat d'essai obtenu: 1,3)
	Avec natec accrochage+ : - édifin+	$> 2,0$ (Résultat d'essai obtenu: 2,1)

2.2.7 Substances dangereuses

Une déclaration écrite a été soumise par le titulaire de l'ATE.

En plus des clauses spécifiques relatives aux substances dangereuses incluses dans cet ATE, il est possible que d'autres exigences s'appliquent à l'ETICS par rapport à son domaine d'application (exemple : transposition de la législation européenne et lois nationales, réglementation et dispositions administratives). Afin de respecter les dispositions de la Directive Produits de Construction, ces exigences doivent aussi être satisfaites lorsque et où elles s'appliquent.

2.2.8 Sécurité d'utilisation

2.2.8.1 Adhérence

- Couche de base **éditherm PPE FR S/E** sur polystyrène expansé

Conditionnements		
Etat initial	Après les cycles hygrothermiques (sur maquette)	Après les cycles de gel/dégel (sur échantillons)
≥ 0,08 MPa	≥ 0,08 MPa	Essai non requis car cycles de gel/dégel non nécessaires

- Colles sur support et sur polystyrène expansé (sécurité d'utilisation des ETICS collés) :

		Conditionnements		
		État initial	48 h d'immersion dans l'eau + 2 h à 23 °C / 50 % HR	48 h d'immersion dans l'eau + 7 jours à 23 °C / 50 % HR
éditherm PPE+ S/E	Béton	≥ 0,25 MPa	≥ 0,08 MPa	≥ 0,25 MPa
	Brique	≥ 0,25 MPa	≥ 0,08 MPa	≥ 0,25 MPa
	PSE	≥ 0,08 MPa	≥ 0,03 MPa	≥ 0,08 MPa
éditherm PPE colle	Béton	≥ 0,25 MPa	≥ 0,08 MPa	≥ 0,25 MPa
	Brique	≥ 0,25 MPa	≥ 0,08 MPa	≥ 0,25 MPa
	PSE	≥ 0,08 MPa	≥ 0,03 MPa	≥ 0,08 MPa
éditherm PPE FR S/E	Béton	≥ 0,25 MPa	≥ 0,08 MPa	≥ 0,25 MPa
	Brique	≥ 0,25 MPa	≥ 0,08 MPa	≥ 0,25 MPa
	PSE	≥ 0,08 MPa	≥ 0,03 MPa	≥ 0,08 MPa
éditherm néo 2	Béton	≥ 0,25 MPa	≥ 0,08 MPa	≥ 0,25 MPa
	PSE	≥ 0,08 MPa	≥ 0,03 MPa	≥ 0,08 MPa

L'ETICS peut ainsi être mis en place sur le support par application de colle
sur les surfaces minimales suivantes :

	Résistance en traction perpendiculaire aux faces du polystyrène expansé		
	≥ 100 kPa	≥ 120 kPa	≥ 150 kPa
éditherm PPE+ S/E	30 %	25 %	25 %
éditherm PPE colle	30 %	25 %	20 %
éditherm PPE FR S/E	30 %	25 %	20 %
éditherm néo 2	30 %	25 %	25 %

2.2.8.2 Résistance au déplacement

Essai non requis car l'ETICS remplit le critère suivant :

$E.d < 50\,000 \text{ N/mm}$.

(E : module d'élasticité de la couche de base sans treillis

d : épaisseur moyenne à l'état sec de la couche de base).

2.2.8.3 Résistance au vent

a) Sécurité d'utilisation des ETICS fixés mécaniquement **par profilés** :

Caractéristiques des panneaux en PSE pour lesquelles les forces à rupture suivantes s'appliquent		Epaisseur (mm)		≥ 60	
		Résistance à la traction perpendiculaire aux faces (kPa)		≥ 180	≥ 150
		Résistance au cisaillement (N/mm ²)		≥ 0,05	≥ 0,02
		Module de cisaillement (N/mm ²)		≥ 1,5	≥ 1,0
Force à rupture (N/panneau) (Essai d'arrachement statique)	Profilés horizontaux fixés tous les 30 cm + profilés de jonction de 43 à 47 cm de long	Panneaux 500 x 500 mm	Minimale : Moyenne :	1250 1320	950 1010
		Panneaux 1000 x 500 mm	Minimale : Moyenne :	1320 1470	/
	Profilés horizontaux fixés tous les 30 cm + profilés de maintien verticaux de 20 cm de long avec une fixation au milieu	Panneaux 500 x 500 mm	Minimale : Moyenne :	1440 1710	1060 1260
	Profilés horizontaux fixés tous les 30 cm + profilés de maintien verticaux de 40 à 43 cm de long avec deux fixations à 30 cm d'intervalle		Minimale : Moyenne :	1850 1890	1430 1470
		Panneaux 1000 x 600 mm	Minimale : Moyenne :	1810 2310	/

b) Sécurité d'utilisation des ETICS fixés mécaniquement **par chevilles** :

Les valeurs suivantes s'appliquent uniquement pour les associations [dénomination commerciale de la cheville] / [caractéristiques des panneaux en PSE] mentionnées dans les premières lignes de chaque tableau.

Chevilles pour lesquelles les forces à rupture suivantes s'appliquent		Dénomination commerciale	Fischer TERMOZ 8 U, 8 UZ Fischer TERMOZ 8 N, 8 NZ Fischer TERMOZ CN 8 Fischer TERMOZ PN 8 Fischer TERMOFIX CF 8 Hilti SD-FV 8 Hilti SDK-FV 8 Hilti XI-FV Koelner KI-10, KI-10M, KI-10PA Spit ISO-60		
		Diamètre de la rosace (mm)	≥ 60		
Caractéristiques des panneaux en PSE pour lesquelles les forces à rupture suivantes s'appliquent		Epaisseur (mm)	≥ 60	≥ 80	≥ 100
		Résistance à la traction perpendiculaire aux faces (kPa)	≥ 120		
Force à rupture (N)	Chevilles non positionnées à la jonction entre panneaux (essai de déboutonnage)	R_{panneau}	Minimale : 506 Moyenne : 512	Minimale : 649 Moyenne : 657	Minimale : 658 Moyenne : 688
	Chevilles positionnées à la jonction entre panneaux (essai de déboutonnage)	R_{joint}	Minimale : 429 Moyenne : 455	Minimale : 554 Moyenne : 570	Minimale : 611 Moyenne : 616

Les valeurs ci-dessus sont également valables pour les chevilles avec une raideur de rosace ≥ 0,3 kN/mm et < 0,6 kN/mm.

Cheville pour laquelle les forces à rupture suivantes s'appliquent		Dénomination commerciale	Ejotherm STR U, STR U 2G Ejot H1 eco Hilti SX-FV Hilti D-FV / D-FVT Fischer TERMOZ 8 SV Koelner TFIX-8M Koelner TFIX-8S, TFIX-8ST Spit ISOPLUS		
		Diamètre de la rosace (mm)	≥ 60		
Caractéristiques des panneaux en PSE pour lesquelles les forces à rupture suivantes s'appliquent		Epaisseur (mm) du panneau	≥ 60	≥ 80	≥ 100
		Résistance à la traction perpendiculaire aux faces (kPa)	≥ 120		
Force à rupture (N)	Cheilles non positionnées à la jonction entre panneaux (essai de déboutonnage)	R_{panneau}	Minimale : 509 Moyenne : 520	Minimale : 707 Moyenne : 720	Minimale : 949 Moyenne : 968
	Cheilles positionnées à la jonction entre panneaux (essai de déboutonnage)	R_{joint}	Minimale : 433 Moyenne : 464	Minimale : 610 Moyenne : 617	Minimale : 806 Moyenne : 821

Les valeurs ci-dessus sont également valables pour les chevilles avec une raideur de rosace ≥ 0,6 kN/mm.

En cas d'utilisation des chevilles Fischer TERMOZ 8 SV, Ejotherm STR U, STR U 2G Spit ISOPLUS ou Koelner TFIX-8ST montées « à cœur », les valeurs ci-dessus s'appliquent pour une épaisseur d'isolant ≥ 80 mm et un diamètre de rosace = 60 mm.

Les chevilles Fischer TERMOZ 8 SV et Koelner TFIX-8ST peuvent être uniquement montées « à cœur ».

Cheilles pour lesquelles les forces à rupture suivantes s'appliquent	Dénomination commerciale	Hilti D 8-FV	
	Dimensions de l'hélice (mm)	Diamètre 1 : 65	
		Diamètre 2 : 58	
Caractéristiques des panneaux en PSE pour lesquelles les forces à rupture suivantes s'appliquent	Epaisseur (mm)	≥ 100	
	Résistance à la traction perpendiculaire aux faces (kPa)	≥ 100	
Force à rupture (N)	Cheilles non positionnées à la jonction entre panneaux (<i>essai de déboutonnage</i>)	R_{panneau}	Minimale : 480 Moyenne : 510

La cheville Hilti D 8-FV peut uniquement être montée « à cœur ».

La résistance de calcul au vent R_d de l'ETICS est calculée comme suit :

$$R_d = \frac{R_{\text{panneau}} \cdot n_{\text{panneau}} + R_{\text{joint}} \cdot n_{\text{joint}}}{\gamma}$$

n_{panneau} nombre de chevilles par m², non positionnées à la jonction entre panneaux
 n_{joint} nombre de chevilles par m², positionnées à la jonction entre panneaux
 γ coefficient national de sécurité

2.2.9 Résistance thermique

La résistance thermique apportée par l'ETICS au support est calculée à partir de la résistance thermique de l'isolant et de la valeur tabulée de la résistance thermique du système d'enduit, comme décrit dans les normes EN ISO 6946 et EN 12524 :

$$R_{\text{ETICS}} = R_D + R_{\text{enduit}}$$

R_{ETICS} résistance thermique de l'ETICS (m².K/W)

R_D résistance thermique du panneau isolant (m².K/W)

R_{enduit} résistance thermique du système d'enduit, environ égale à 0,02 m².K/W

Si la résistance thermique ne peut pas être calculée, elle peut être mesurée sur l'ETICS complet conformément à la norme EN 1934.

Les ponts thermiques engendrés par les fixations mécaniques influent sur le coefficient de transmission thermique de la paroi entière et doivent être pris en compte en utilisant la relation suivante :

$$U_c = U + \chi_p \cdot n$$

U_c coefficient de transmission thermique corrigée de la paroi entière, incluant les ponts thermiques (W/m².K)

U coefficient de transmission thermique de la paroi entière, hors ponts thermiques (W/m².K)

n nombre de chevilles par m²

χ_p coefficient de transmission thermique ponctuelle de la cheville pour isolant (W/K). Voir EOTA Technical Report no. 025. Les valeurs listées ci-dessous peuvent être prises en compte si elles ne sont pas spécifiées dans l'ATE de la cheville :

- 0,002 W/K pour des chevilles avec vis en acier inoxydable et tête recouverte de plastique, ainsi que pour des chevilles ménageant un vide d'air au-dessus de la tête de la vis.
- 0,004 W/K pour des chevilles avec vis en acier galvanisé et tête recouverte de plastique.
- 0,008 W/K pour toutes les autres chevilles.

Le coefficient U est donné par la relation suivante :

$$U = \frac{1}{R_{\text{ETICS}} + R_{\text{support}} + R_{\text{se}} + R_{\text{si}}}$$

R_{support} résistance thermique du mur support (m².K/W)

R_{se} résistance thermique superficielle extérieure (m².K/W)

R_{si} résistance thermique superficielle intérieure (m².K/W)

Les ponts thermiques engendrés par les profilés en PVC et leurs fixations sont négligeables.

2.2.10 Aspect relatif à la durabilité et à l'aptitude à l'usage : Adhérence après vieillissement

		Après 7 jours d'immersion dans l'eau + 7 jours à 23°C/50% HR (sur échantillons)
Systèmes d'enduit: éditherm PPE FR S/E + revêtements de finition indiqués ci-contre :	édilit FR	≥ 0,08 MPa
	"natec accrochage+" + édilit FR	
	Avec silicaprim universel : - silicatec RME GF - silicatec RME GM	
	éditherm PPE FR S/E + silicaprim universel + silicatec granité	
	néodécor taloché / éditec+	
	Avec natec accrochage+ : - néodécor taloché - éditec+	
	édixane+	
	Avec natec accrochage+ : édixane+	
	édigranit+	
	Avec natec accrochage+ : édigranit+	
	- édilit+	
	Avec natec accrochage+ : - édilit+	
	- édifin+	
	Avec natec accrochage+ : - édifin+	

2.3 Caractéristiques des composants

2.3.1 Isolant

- Polystyrène expansé (PSE) pour ETICS collés ou ETICS fixés mécaniquement par chevilles :

Panneaux fabriqués en usine, non revêtus, conformes à la norme EN 13163 et dont la description et les caractéristiques sont définies dans le tableau ci-après :

- Panneaux en PSE « standards »,
- Panneaux en PSE « spéciaux » à bords droits et rainurés sur la surface, destinés à être revêtus par le système d'enduit : « Panneaux éditherm bossage ».
 - o Type I : rainure trapézoïdale (annexe 2 (1/3)),
 - o Type II : rainure trapézoïdale (annexe 2 (2/3)),
 - o Type III : rainure triangulaire (annexe 2 (3/3)).

- Polystyrène expansé (PSE) pour ETICS fixés mécaniquement par profilés :

Panneaux fabriqués en usine, non revêtus, à bords rainurés, conformes à la norme EN 13163 et dont la description et les caractéristiques sont définies dans le tableau ci-après.

Description et caractéristiques		Panneaux en PSE	
		Pour ETICS collés	Pour ETICS fixés mécaniquement
			par chevilles par profilés
		- panneaux en PSE « spéciaux »	
		- panneaux en PSE « standards »	
		- panneaux en PSE certifiées ACERMI - ou tout autre PSE spécifiquement désigné par le titulaire de l'ATE	
Réaction au feu / EN 13501-1		Euroclasse E	
Résistance thermique (m ² .K/W)		Défini dans le marquage CE selon la norme EN 13163 « Produits isolants thermiques pour le bâtiment – Produits manufacturés en polystyrène expansé »	
Epaisseur (mm) / EN 823		EPS – EN 13163 – T2	± 1,5
Longueur (mm) / EN 822		EPS – EN 13163 – L2	± 1
Largeur (mm) / EN 822		EPS – EN 13163 – W2	± 1
Equerrage (mm) / EN 824		EPS – EN 13163 – S2	
Planéité (mm) / EN 825		EPS – EN 13163 – P4	
Etat de surface		Surface découpée (homogène et sans « peau »)	
Stabilité dimensionnelle	température et humidité spécifiées / En 1604	EPS – EN 13163 – DS (70,-) 1 DS(70,90)1	48 h/70 °C - panneaux 500 x 500 mm : ≤ 0,30 % et aucune valeur > 0,35 % - panneaux 1000 x 600 mm et 1000 x 500 mm : ≤ 0,25 %
	conditions de laboratoire / EN 1603	EPS – EN 13163 – DS(N)2	≤ 0,15 %
Reprise d'eau par capillarité (immersion partielle) / EN 1609 – EN 12087		EPS – EN 13163 – WL(T)1	
Facteur de résistance à la diffusion de vapeur d'eau (μ) / EN 12086 – EN 13163		20 à 60	
Résistance en traction perpendiculaire aux faces à l'état sec (kPa) / EN 1607		≥ 100 (EPS – EN 13163 – TR 100, TR 150 et TR 200)	≥ 150
Résistance au cisaillement (N/mm ²) / EN 12090		≥ 0,02	
Module de cisaillement (N/mm ²) / EN 12090		≥ 1,0	

2.3.2 Chevilles

• 2.3.2.1 Chevilles de fixation pour profilés

Ensemble comprenant un corps en plastique avec collerette et une vis ou un clou galvanisé ou électrozingué avec tête plate, de dimensions adaptées au diamètre de perforation des profilés (Annexe 1).

Dénomination commerciale	Description et résistances caractéristiques dans le support
Ejotherm NK U	cf. ETA-05/0009
Ejotherm SDK U	cf. ETA-04/0023
Spit Hit M	cf. ETA-06/0032
Fischer WS 8 N	cf. ETA-03/0019

Résistances caractéristiques dans le support : conformément à l'ATE correspondant de la cheville. La validité de l'ATE de la cheville doit être vérifiée.

2.3.2.2 Chevilles de fixation pour panneaux isolants

Ensemble comprenant un corps en plastique avec rosace de diamètre de 60 mm et un clou ou une vis en plastique ou en acier galvanisé/électrozingué.

La cheville Hilti D 8-FV présente une rosace hélicoïdale de hauteur 40 mm, de grand diamètre 65 mm et de petit diamètre 58 mm.

Dénomination commerciale	Description et résistances caractéristiques dans le support
Fischer TERMOZ 8 U, 8 UZ	cf. ETA-02/0019
Fischer TERMOZ 8 N, 8 NZ	cf. ETA-03/0019
Fischer TERMOZ 8 SV	cf. ETA-06/0180
Fischer TERMOZ CN 8	cf. ETA-09/0394
Fischer TERMOFIX CF 8	cf. ETA-07/0287
Fischer TERMOZ PN 8	cf. ETA-09/0171
Hilti D 8-FV	cf. ETA-07/0288
Hilti D-FV / D-FVT	See ETA-05/0039
Hilti SX-FV	cf. ETA-03/0005
Hilti SD-FV 8	cf. ETA-03/0028
Hilti SDK-FV 8	cf. ETA-07/0302
Hilti XI-FV	cf. ETA-03/0004
Koelner KI-10, KI-10M, KI-10PA	cf. ETA-07/0291
Koelner TFIX-8M	cf. ETA-07/0336
Koelner TFIX-8S, TFIX-8ST	cf. ETA-11/0144
Ejotherm STR U, STR U 2G	cf. ETA-04/0023
Ejot H1 eco	cf. ETA-11/0192

De plus, toutes les chevilles avec un ATE selon l'ETAG 014 et présentant les caractéristiques ci-dessous peuvent être utilisées :

- diamètre de rosace ≥ 60 mm,
- raideur de rosace $\geq 0,3$ kN/mm conformément à l'EOTA Technical Report no. 026,
- résistance de rosace $\geq 1,0$ kN conformément à l'EOTA Technical Report no. 026.

Ces caractéristiques ainsi que les résistances caractéristiques dans le support doivent être données dans l'ATE de la cheville. La validité de l'ATE de la cheville doit être vérifiée.

2.3.3 Profilés

- Profilés en polychlorure de vinyle (PVC) (voir annexe 1) :
 - Profilés de maintien horizontaux.
 - Profilés de jonction verticaux : 0,43 à 0,47 m de longueur.
 - Profilés de maintien verticaux : 0,20 m ou 0,40 à 0,43 m de longueur.
- Résistance au déboutonnage des fixations des profilés ≥ 500 N.

2.3.4 Enduit

Largeur de fissure (Render Strip Tensile Test) : essai non réalisé.

2.3.5 Treillis en fibres de verre

- Armatures normales et renforcée

	Résistance aux alcalis			
	Résistance résiduelle après vieillissement (N/mm)		Résistance résiduelle relative : % (après vieillissement) de la résistance à l'état initial	
	Chaîne	Trame	Chaîne	Trame
SSA-1363 F+	≥ 25	≥ 25	≥ 60	≥ 60
R 131 A 102 C+	≥ 25	≥ 25	≥ 60	≥ 60
R 131 A 101 C+	≥ 20	≥ 25	≥ 50	≥ 60
ARS 208*	≥ 20	≥ 20	≥ 40	≥ 40

* Armature renforcée

- Armature spéciale : « treillis à bossage » : treillis en fibres de verre préformé, découpé dans les treillis « R131 A 101 C+ », 2,0 m de long (voir annexe 3).

3 - Évaluation et attestation de Conformité et marquage CE

3.1 Système d'attestation de conformité

Conformément à la décision 97/556/EC de la Commission Européenne, le système 2+ d'attestation de conformité s'applique.

De plus, conformément à la décision 2001/596/EC de la Commission Européenne, les systèmes 1 et 2+ d'attestation de conformité s'appliquent par rapport à la réaction au feu.

Compte tenu de l'Euroclasse B pour la caractéristique de réaction au feu et de l'existence d'une étape dans le processus de fabrication permettant l'amélioration de la réaction du feu, le système d'attestation de conformité, relatif à la caractéristique de réaction au feu, est le système 1 pour l'ensemble des configurations du système.

Ce système 1 est décrit dans la Directive du Conseil 98/106/CEE Annexe III, 2 (i), comme suit :

Certification de conformité de l'ETICS par un organisme de certification notifié sur les bases suivantes :

a) Tâches du fabricant :

- 1 - Contrôle de production en usine
- 2 - Essais complémentaires sur des échantillons prélevés en usine par le fabricant, conformément au plan d'essais prescrit.

b) Tâches de l'Organisme Notifié :

- 3 - Essais de type initiaux sur l'ETICS et les composants
- 4 - Inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine
- 5 - Surveillance continue, évaluation et approbation du contrôle de la production en usine.

Pour les autres configurations, ainsi que pour les caractéristiques autres que la réaction au feu des configurations ci-dessus, le système d'attestation de conformité est le système 2+. Ce système est décrit dans la Directive du Conseil 89/106/CEE Annexe III, 2 (ii), Première possibilité, comme suit :

Déclaration de conformité de l'ETICS par le fabricant sur la base de :

a) Tâches du fabricant :

- 1 - Essais de type initiaux sur l'ETICS et les composants
- 2 - Contrôle de production en usine
- 3 - Essais sur des échantillons prélevés en usine, conformément à un plan d'essais prescrit.

b) Tâches de l'Organisme Notifié :

- 4 - Certification du contrôle de la production en usine sur les bases suivantes :
 - inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine,
 - surveillance continue, évaluation et approbation du contrôle de la production en usine.

3.2 Responsabilités

3.2.1 Tâches du fabricant

3.2.1.1 Contrôle de production en usine

Le fabricant doit exercer un contrôle interne permanent de la production. Tous les éléments, exigences et dispositions adoptés par le fabricant doivent être documentés de manière systématique sous la forme de politiques et procédures écrites, incluant l'enregistrement des résultats obtenus. Ce système de contrôle de la production doit assurer la conformité du produit avec l'ATE.

Le fabricant ne peut utiliser que des constituants définis dans la documentation technique de cet ATE.

En ce qui concerne les composants de l'ETICS non fabriqués par le titulaire de l'ATE, ce dernier doit s'assurer que les contrôles de la production en usine réalisés par les autres fabricants garantissent la conformité des composants avec l'ATE.

Le contrôle de la production en usine et les dispositions prises par le titulaire de l'ATE pour les composants qu'il ne fabrique pas doivent être conformes au plan de contrôle¹⁾ relatif à cet ATE qui fait partie de la documentation technique de cet ATE. Le plan de contrôle est établi dans le cadre du système de contrôle de la production en usine exercé par le fabricant et déposé au CSTB.

Les résultats du contrôle de la production en usine doivent être enregistrés et évalués conformément aux dispositions du plan de contrôle.

3.2.1.2 Autres tâches du fabricant

Le fabricant doit, sur la base d'un contrat, impliquer un organisme qui est notifié pour les tâches visées dans la section 3.1 pour le cas des ETICS, dans le but d'entreprendre les actions définies dans la section 3.3. Pour cela, le plan de contrôle visé dans les sections 3.2.1.1 et 3.2.2 doit être distribué par le fabricant à l'Organisme Notifié concerné.

En ce qui concerne les essais de type initiaux (dans le cas du système 2+), les résultats des essais réalisés dans le cadre de l'évaluation pour l'ATE peuvent être utilisés, à moins que des changements aient eu lieu au niveau de la chaîne de la production ou de l'unité de fabrication. Dans ce cas, les essais de type initiaux nécessaires doivent avoir été acceptés d'un commun accord entre le CSTB et les Organismes Notifiés concernés.

Le fabricant doit établir une déclaration de conformité indiquant que le produit de construction est conforme aux dispositions de cet ATE. Les essais de type initiaux mentionnés ci-dessus peuvent être repris par le fabricant pour cette déclaration.

3.2.2 Tâches de l'Organisme Notifié

L'Organisme Notifié doit réaliser :

- les essais de type initiaux sur le produit.
Les résultats des essais réalisés dans le cadre de l'évaluation pour l'ATE peuvent être utilisés, à moins que des changements aient eu lieu au niveau de la chaîne de la production ou de l'unité de fabrication. Dans ce cas, les essais de type initiaux nécessaires doivent avoir été acceptés d'un commun accord entre le CSTB et l'Organisme Notifié concerné,
- l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine.
L'Organisme Notifié doit s'assurer que l'usine (en particulier les employés et les équipements) et le contrôle de production en usine sont propres à garantir une fabrication continue et régulière des composants, selon les spécifications mentionnées au paragraphe 2 de cet ATE,
- la surveillance continue, l'évaluation et l'approbation du contrôle de production en usine.
L'Organisme Notifié doit effectuer une visite de l'usine :
au moins deux fois par an dans le cadre d'une inspection périodique. Suite à un accord entre le CSTB et l'Organisme Notifié concerné, cette fréquence peut être réduite à une par an après une période probatoire.
ou
au moins une fois par an dans le cadre d'une inspection périodique, dans la mesure où ce fabricant a un système de contrôle de production en accord avec l'EN ISO 9001 couvrant la fabrication des composants de l'ETICS.
Il doit être vérifié que le système de contrôle de la production en usine et le processus automatisé de fabrication précisé sont maintenus.

¹⁾ Le plan de contrôle est une partie confidentielle de l'ATE et n'est remis qu'à l'Organisme Notifié chargé de la procédure d'attestation de conformité. Voir § 3.2.2.

Ces tâches doivent être réalisées conformément aux dispositions définies dans le plan de contrôle relatif à cet ATE.

L'Organisme Notifié doit retenir les points essentiels de ses actions mentionnées ci-dessus et indiquer les résultats obtenus et les conclusions tirées dans un/des rapport(s) écrit(s).

Dans le cas du système 1 d'attestation de conformité, l'Organisme Notifié désigné par le fabricant doit délivrer un certificat de conformité CE du produit indiquant la conformité avec les dispositions de cet ATE.

Dans le cas du système 2+ d'attestation de conformité, l'Organisme Notifié désigné par le fabricant doit délivrer un certificat de conformité CE du contrôle de production en usine indiquant la conformité avec les dispositions de cet ATE.

Si les dispositions de l'ATE et du plan de contrôle ne sont plus satisfaites, l'Organisme Notifié doit retirer le certificat de conformité et informer immédiatement le CSTB.

3.3 Marquage CE

Le marquage CE doit être apposé sur le produit lui-même, sur une étiquette qui lui est jointe, sur l'emballage ou sur les documents commerciaux accompagnant les composants de l'ETICS.

Les lettres CE doivent être suivies du numéro d'identification de l'Organisme Notifié concerné et être accompagnées des renseignements complémentaires suivants :

- le nom ou la marque distinctive et l'adresse du titulaire de l'ATE,
- les deux derniers chiffres de l'année d'apposition du marquage CE,
- le numéro du certificat de conformité CE pour l'ETICS (système 1),
- le numéro du certificat de conformité CE du contrôle de la production en usine (système 2+),
- le numéro de l'ATE,
- la désignation commerciale de l'ETICS,
- le numéro de l'ETAG.

4 - Hypothèses selon lesquelles l'aptitude du produit à l'usage prévu a été évaluée favorablement
--

4.1 Fabrication

L'ATE est délivré pour l'ETICS sur la base de données/informations validées et déposées au CSTB, ce dernier identifiant l'ETICS après évaluation et jugement. Des changements de l'ETICS lui-même ou dans le processus de fabrication de l'ETICS, qui rendraient incorrectes les données/informations déposées, doivent être notifiés au CSTB, avant mise en place de ces changements. Le CSTB décidera si de tels changements affectent l'ATE et, par conséquent, la validité du marquage CE sur la base de l'ATE et, le cas échéant, si une évaluation complémentaire ou un changement de l'ATE s'avère nécessaire.

4.2 Mise en œuvre

4.2.1 Généralités

Il est de la responsabilité du détenteur de l'ATE de garantir que les informations relatives à la conception et à la mise en œuvre de l'ETICS sont facilement accessibles aux personnes concernées. Ces informations peuvent se présenter sous forme de reproduction des parties concernées de l'ATE. De plus, toutes les données de mise en œuvre doivent figurer clairement sur le conditionnement et/ou sur les fiches d'instruction jointes, en utilisant une ou plusieurs illustrations.

Dans tous les cas, l'utilisateur doit respecter les réglementations nationales, notamment en termes de sécurité incendie et de résistance au vent.

Seuls les composants décrits au paragraphe 1.1 avec les caractéristiques indiquées au paragraphe 2 de cet ATE peuvent être utilisés pour cet ETICS.

Les exigences données par l'ETAG 004, chapitre 7, ainsi que les informations des paragraphes 4.2.2 et 4.2.3 doivent être prises en compte.

4.2.2 Conception

- Pour coller les ETICS, la surface minimale d'encollage et la méthode de collage doivent respecter les caractéristiques de l'ETICS (cf. § 2.2.8.1) ainsi que les réglementations nationales.
- Pour fixer mécaniquement l'ETICS, le choix et la densité des fixations doivent être déterminés compte tenu :
 - de l'action en dépression au vent et des réglementations nationales (prise en compte des coefficients de sécurité nationaux, règles de conception, ...),
 - de la résistance caractéristique de la fixation dans le support considéré (voir paramètres d'installation - profondeur d'ancrage effective, résistance caractéristique, ... - dans l'ATE de la fixation),
 - de la validité de l'ATE de la fixation,
 - de la sécurité d'utilisation de l'ETICS (cf. § 2.2.8.3) suivant le mode de fixation.

4.2.3 Exécution

La reconnaissance et la préparation du support, ainsi que les généralités relatives à la mise en œuvre des ETICS, doivent être effectuées conformément :

- au chapitre 7 de l'ETAG 004 avec, **pour la pose collée, l'élimination impérative de toute peinture existante, ainsi que de tout revêtement organique,**
- aux réglementations nationales en vigueur.

Les particularités de mise en œuvre liées aux différents modes de fixation et à l'application du système d'enduit doivent être réalisées conformément aux prescriptions du titulaire de l'ATE. En particulier, il convient de respecter les quantités d'enduit à appliquer, la régularité d'épaisseur et les périodes de séchage entre couches.

5 - Indications aux fabricants

5.1 Emballage, transport et stockage

L'emballage des composants doit permettre de protéger les produits de l'humidité pendant le transport et le stockage, à moins que d'autres mesures soient prévues à cet effet par le fabricant.

Les composants doivent être protégés de tout dommage.

Il est de la responsabilité des fabricants de s'assurer que ces dispositions sont facilement accessibles aux personnes concernées.

5.2 Utilisation, maintenance et réparation

Pour que l'ETICS conserve entièrement ses performances, le revêtement de finition doit être entretenu de manière normale.

La maintenance comprend au moins :

- la réparation des zones endommagées localement par suite d'accidents,
- l'entretien d'aspect à l'aide de produits adaptés et compatibles avec l'ETICS (si possible après lavage ou préparation *ad hoc*).

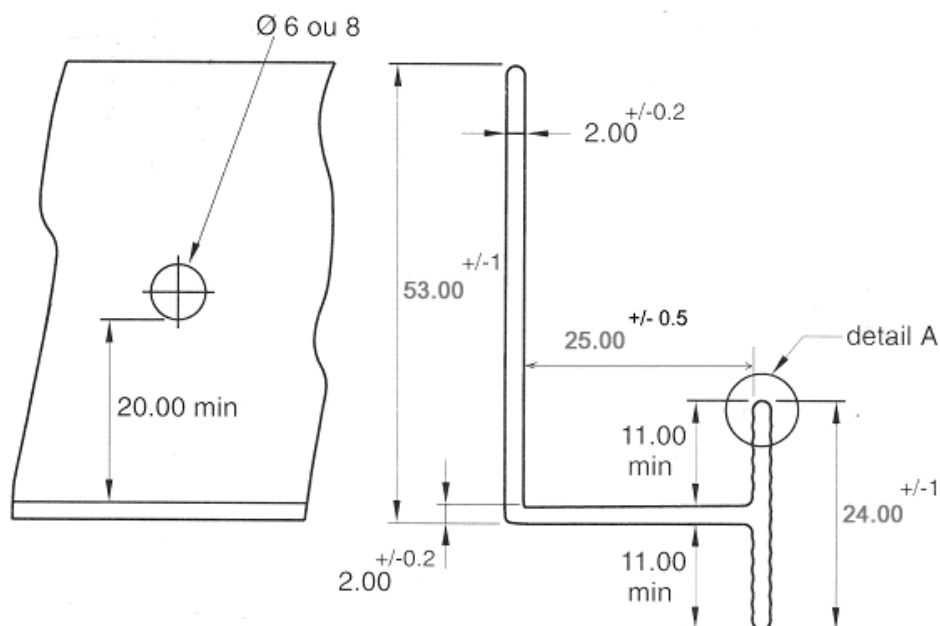
Les réparations nécessaires doivent être effectuées rapidement.

Il est important de pouvoir mener à bien les interventions de maintenance en utilisant au maximum des produits et des équipements facilement disponibles, sans qu'il y ait modification de l'aspect extérieur.

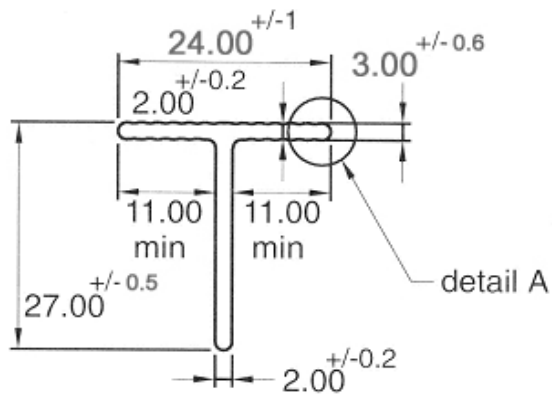
Il est de la responsabilité des fabricants de s'assurer que ces dispositions sont facilement accessibles aux personnes concernées.

**Le Directeur Technique du CSTB
C. BALOCHE**

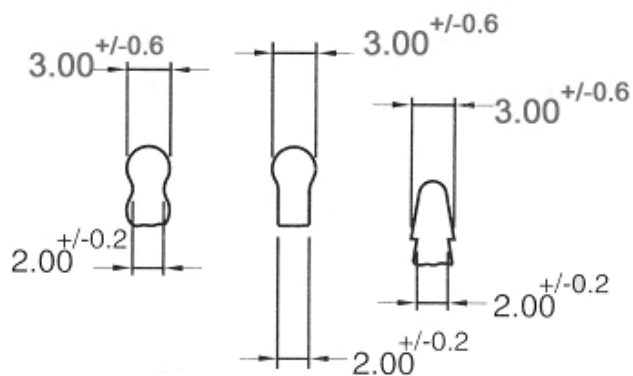
Dimensions en millimètres



Profils de fixation horizontaux et verticaux



Profils de jonction verticaux



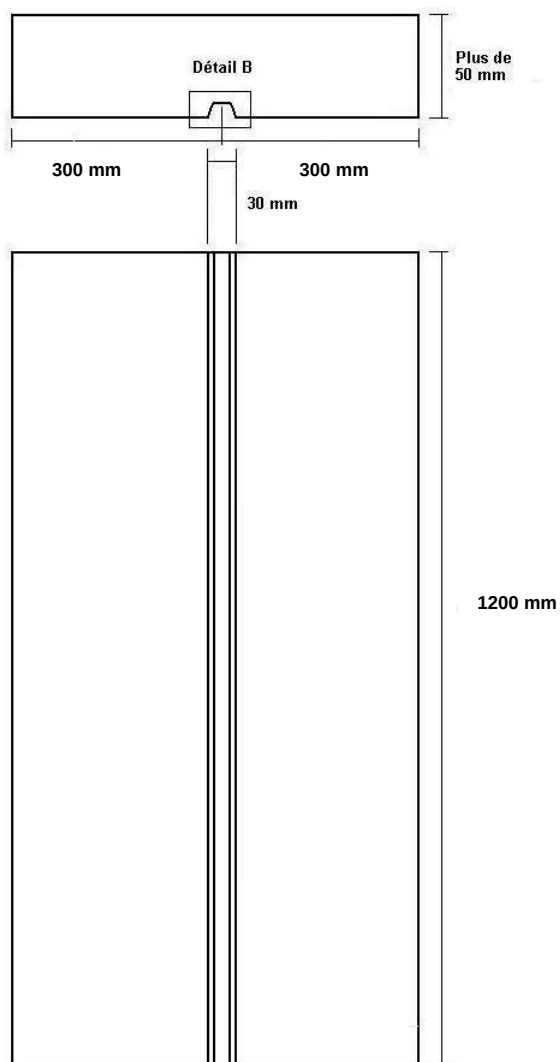
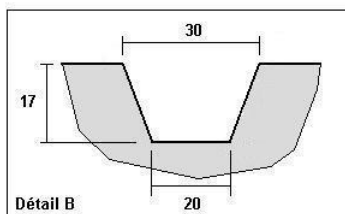
Détail A

ETICS éditherm PPE FR

Profils en polychlorure de vinyle

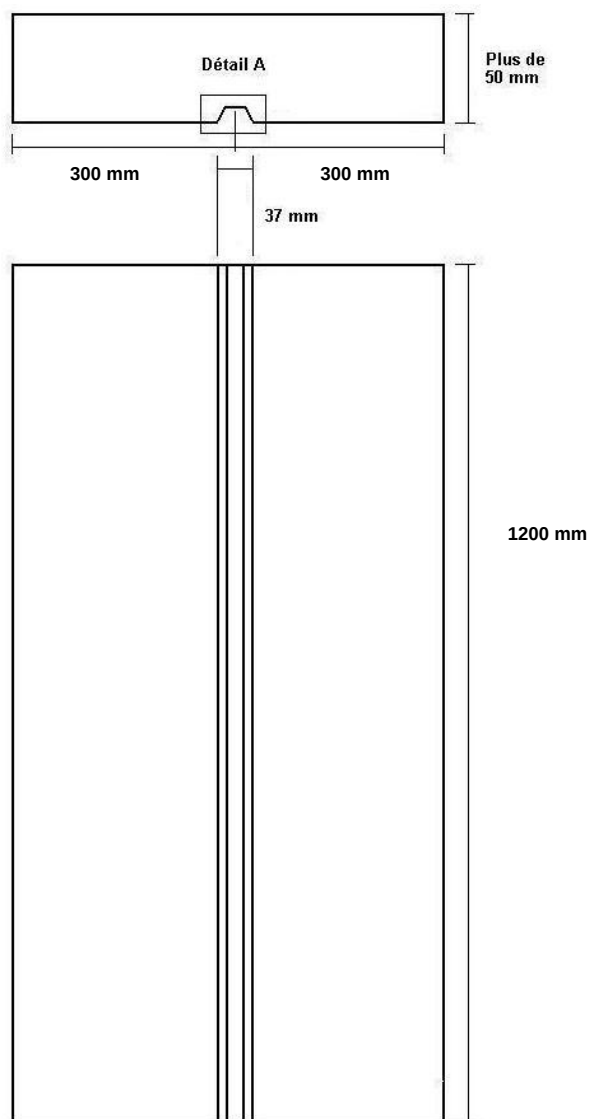
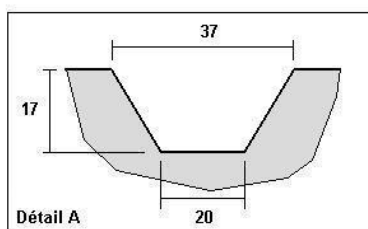
Annexe 1

à l'Agrément
Technique Européen
ETA-12/0135

Dimensions en millimètresType 30/20/17
Type I**ETICS éditherm PPE FR****Annexe 2 (1/3)****ETICS collés et ETICS fixés mécaniquement par chevilles**
Description des panneaux PSE « Spéciaux » Type Ià l'Agrément
Technique Européen
ETA-12/0135

Dimensions en millimètres

Type 37/20/17
Type II



ETICS éditherm PPE FR

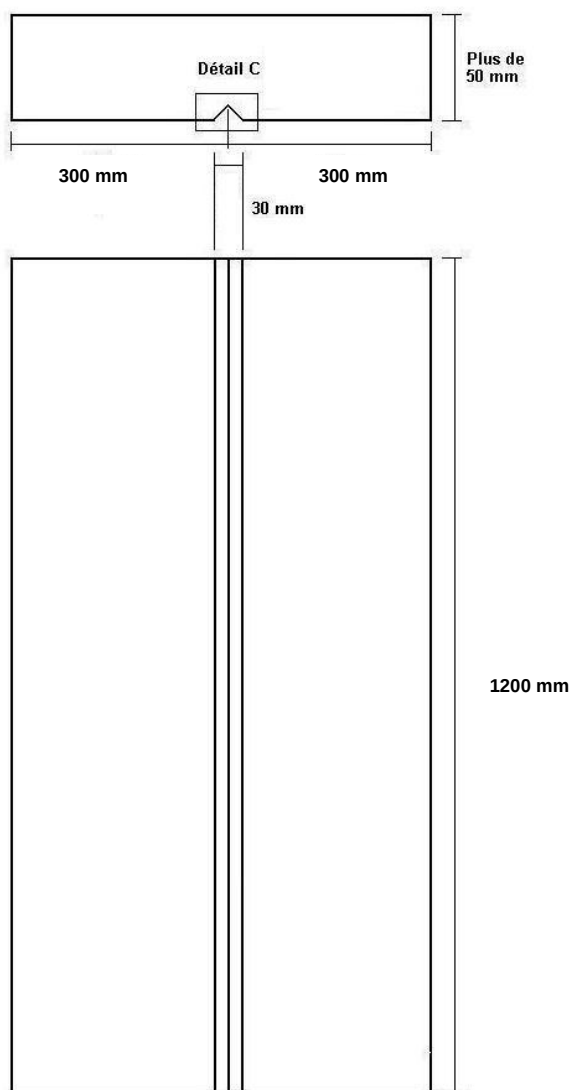
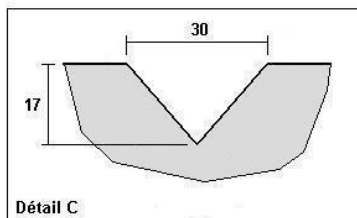
Annexe 2 (2/3)

ETICS collés et ETICS fixés mécaniquement par chevilles
Description des panneaux PSE « Spéciaux » Type II

à l'Agrément
Technique Européen
ETA-12/0135

Dimensions en millimètres

Type 30/0/17
 Type III



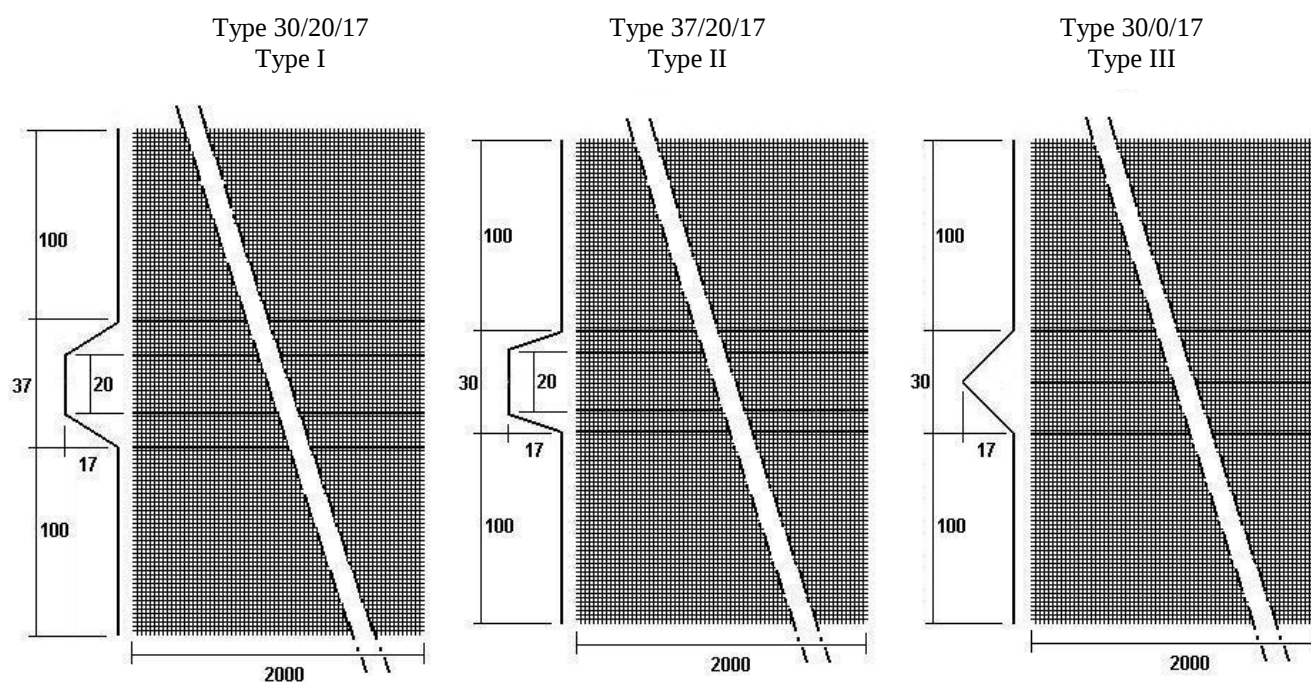
ETICS éditherm PPE FR

**ETICS collés et ETICS fixés mécaniquement par chevilles
 Description des panneaux PSE « Spéciaux » Type III**

Annexe 2 (3/3)

à l'Agrément
 Technique Européen
ETA-12/0135

Dimensions en millimètres



ETICS éditherm PPE FR

Descriptions des treillis à bossage

Annexe 3

à l'Agrément
 Technique Européen
ETA-12/0135